



وزارة الداخلية واللامركزية
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

جهة نواكشوط

Région de Nouakchott

لجنة إبرام الصفقات

Commission de passation des marchés publics

الرئيس

Le Président

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

09 SEP 2024

Nouakchott, le _____ نواكشوط في

N° _____ 125-2024 الرقم

Extrait du PV n° 22/CPMP/RN/2024

Objet : Additif n°04 du DAO n°08-CPMP-RN-2024

I- Conformément à la réglementation en vigueur l'IC 8.3 du DAO n°08-CPMP-RN-2024 est modifié comme suit :

Dans cette hypothèse, l'Autorité contractante peut reporter la date limite de remise des offres conformément à la clause 23.2 des IC, afin de donner aux candidats un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres sans que ce délai ne soit inférieur à 10 jours ouvrables.

II- La date et heure limites de remise des offres sont modifiées comme suit :
Le 25/09/2024 à 11 heures : 00 Minutes GMT

III- La date et heures d'ouverture des plis sont modifiées comme suit :
Le 25/09/2024 à 11 heures : 30 Minutes GMT

IV- Les autres dispositions de l'additif n° 1, l'additif n°2 et l'Additif n° 3 et les dispositions du DAO restent inchangées.

Mohamed Fouad Barrada

